



Le CSE (en bref)

N°69

**SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !**

Réunion extraordinaire du 27 juin 2024

Après une période d'incertitude sur le démarrage du projet de déménagement du site de Charenton-Nouveau Bercy, qui il y a quelques mois n'était annoncé qu'au « premier semestre 2025 », la direction a convoqué une réunion extraordinaire du CSE le 27 juin, et envoyé au CSE un document d'information de 67 pages (consultable <[ICI](#)>).

Le calendrier

Comme cela avait été annoncé, **les salarié-es de Nouveau Bercy seront réparti-es sur les sites d'Odyssey et de Liberté 2, dans des proportions « de l'ordre de 75% (Odyssey) et 25% (Liberté 2) », le déménagement de Nouveau Bercy étant prévu entre le 1er et le 15 décembre 2024.**

Mais cette accélération du calendrier fait que les espaces prévus au 4ème étage d'Odyssey ne seront pas prêts en décembre. Conséquence : **une centaine de salarié-es des directions DIS et TRC seront installé-es de façon temporaire dans l'immeuble Braudel, entre décembre 2024 et avril 2025, le temps que les espaces de l'aile 4C d'Odyssey soient libérés.**

Les lacunes du dossier d'information

Malgré l'épaisseur du dossier, beaucoup d'éléments manquent pour l'information complète du CSE, notamment sur la répartition des équipes sur les deux sites en cible, un des principes retenus par la direction étant que « chaque direction aura des équipes sur les deux sites ». En effet, **les tableaux de la page 9 du document ne donnent que la répartition par directions, internes et ex-**

ternes confondus. Et il est regrettable de découvrir que les salarié-es semblent avoir plus d'informations que le CSE sur la destination de leurs équipes...

Autre constat sur cette page 9 : **le ratio nombre de salarié-es/nombre de postes de travail va passer d'environ 0,6 comme prévu dans le programme Well à environ 0,5 en cible.** La page 52 du document confirme cette baisse du nombre de positions de travail (qui passe de 868 à 720) et

visé à démontrer que, malgré tout, la fréquentation ne dépassera le nouveau plafond, ce qui reste à voir...

Autre souci pour les élu-es du CSE : contrairement à ce qui se pratiquait lors des déménagements précédents, **les « macro zonings » ne présentent pas d'échelle permettant d'évaluer les distances entre les postes de travail et par rapport aux cloisons ni de légende pour les différents types de cloisons.**

Questions en suspens

Durant la présentation du dossier, **les taux de flex office différenciés présentés à la page 52 (0,6 pour les salarié-es, 0,4 pour les prestataires) ont fait débat.** Pour certain-es élu-es c'est un artifice pour maintenir un taux de 0,6 pour les salarié-es de BPCE-IT, mais la direction affirme (sans apporter de données chiffrées) que cela repose sur des observations statistiques tout en admettant que pour respecter ces ratios il faudra peut-

être demander à des prestataires de venir moins souvent sur site. La direction va voir si elle peut nous donner des chiffres précis sur ce point.

Autre sujet de débat : les totaux des positions de travail par directions qui figurent en regard des plans ne correspondent pas à ce qu'on peut compter sur les plans. La direction répond que d'autres positions de travail non standard sont comptées, mais celles données en exemple page 34 sont inadaptées à certains métiers.

Les salarié-es de Nouveau Bercy sont en majorité désireux de quitter un site dont l'attractivité et les services de proximité (restauration, transports collectifs etc.) laissent à désirer de l'aveu même de la direction (cf. p.4 du dossier). Mais le CSE a besoin d'un complément d'information pour rendre un avis éclairé et a donc voté à l'unanimité la déclaration consultable <[ICI](#)>. La direction a accepté le principe d'une réponse à ces premières demandes lors du CSE de juillet et d'une remise de l'avis repoussée au CSE de septembre.

**SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !**

Vos représentant-es SUD-Solidaires au CSE :
Valérie ESPAGNET, Nathalie LEFEVRE, Benoît POMATTO,
Philippe GERARDOT, Nicolas GUERIN, Romain SIMONET, Daniel THIRARD